

Initiatives ministérielles

Je pense que c'est vital parce que le Parlement participera ainsi à tout le processus. À mon avis, c'est certainement ce que souhaiteraient les éléments constitutifs de ce nouvel organisme. C'est ce que veulent les Canadiens.

Il s'agit d'un organisme qui fait partie de la structure de notre pays. Si nous apportons ces changements, nous devons faire en sorte qu'ils soient aussi constructifs que possible. Nous devons refléter les éléments constitutifs autant que possible et nous devons permettre au Parlement d'avoir la participation dont il a besoin, sans oublier un seul instant que celui-ci représente toutes les régions de notre pays. Nous voulons être certains que ce nouvel organisme tient compte des avis et des aspirations de toutes les régions de notre pays. Par conséquent, j'estime que l'examen effectué par le Parlement est très important.

C'est un point trop essentiel pour qu'on y renonce. Je voudrais demander au gouvernement d'étudier très attentivement ces amendements proposés par le député de Saint-Boniface parce qu'ils renforcent considérablement ce qui est prévu.

• (1255)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, au lieu de diviser mon intervention en deux parties de quatre et six minutes, vous jugerez peut-être qu'il y a consentement pour dire qu'il est 13 heures.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, le député demande que la Présidence ne voit pas l'heure à 13 heures. Est-on d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, l'honorable député de Saskatoon—Humboldt dispose d'une période maximum de 10 minutes.

[Traduction]

M. Hovdebo: Merci, monsieur le Président. L'essence de la démocratie, c'est qu'un gouvernement gouverne avec le consentement des gouvernés.

Le député de Terrebonne vient de nous présenter un exposé qui montre que c'est là le moindre des soucis du

gouvernement en ce moment. Aucun des arguments qu'il a avancés avait quelque chose à voir avec les personnes qui font partie du Conseil des Arts du Canada, ou qui s'intéressent aux domaines des arts et des sciences humaines et aucun n'avait d'effet réel sur les décisions que prend le gouvernement.

Autrement dit, le gouvernement n'a aucunement consulté les personnes qui seront le plus touchées. Par conséquent, la démocratie est le moindre des soucis du gouvernement en ce moment. C'est peut-être parce qu'il vient de partir en campagne électorale et qu'il ne s'attend pas à demeurer au pouvoir après les élections.

Le consentement au sein du gouvernement est l'essence de la démocratie. Or, aucun consentement n'a été donné par les personnes visées par ces modifications.

En raison des modifications que nous débattons aujourd'hui, les gens du Conseil des Arts du Canada et les universitaires ont demandé que le gouvernement examine la possibilité d'abroger entièrement la partie III du projet de loi.

Dans leur argument en faveur de ce changement, soit la suppression de la partie III, ils ont invoqué le fait que les renseignements fournis au comité et au groupe des arts révélaient qu'aucune économie ne serait réalisée, sauf à l'égard de dix membres du gouvernement qui ne perdraient probablement pas leur emploi de toute façon et qui seraient mutés ailleurs. Le fonctionnement des deux conseils fusionnés ne ferait pas réaliser des économies.

Absolument rien ne laisse croire que ces modifications seraient efficaces et aucun des groupes touchés par ces dernières n'a été consulté.

Les événements ont pris une telle tournure que j'ignore pourquoi le parti au pouvoir, qui s'appelle le Parti progressiste conservateur, ne supprime pas le mot «progressiste» de son nom car, dans ce cas-ci, il ne fait que revenir à la situation qui existait avant 1978. La décision de transformer le conseil est une décision régressive.

Par conséquent, bien que je n'aie jamais compris la signification de l'expression «progressiste conservateur», je pense que nous devrions probablement, comme le propose mon collègue du Parti libéral, changer ce nom et l'appeler le Parti régressif conservateur, car c'est le qualificatif qui lui convient le mieux dans ce cas-ci.